

Communiqué de presse



17 novembre 2023

« Stratégie Bien vieillir » : des annonces à la hauteur des enjeux

La Fédération des Services à la Personne salue les annonces faites lors de la présentation de la feuille de route « Bien vieillir » par la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé. Ces premières pistes traduisent une prise en compte des enjeux du choc démographique à venir. La FESP s'inscrit pleinement dans cette démarche de travail qui doit se traduire en mesures concrètes et concertées avec l'ensemble des acteurs.

Une prise en compte des enjeux du grand âge

Alors que la FESP ne cesse de rappeler que les défis du grand âge doivent s'inscrire dans une démarche de société globale et transversale, la Fédération des Services à la Personne se réjouit de cette stratégie interministérielle. Elle représente un pas significatif vers une approche plus intégrée et coordonnée en matière de prise en charge du grand âge.

Par ailleurs, la création d'une délégation interministérielle pour les métiers du médico-social, était une des revendications de la FESP. Cette délégation doit jouer un rôle clé dans la revalorisation des métiers afin de recréer de l'appétence pour l'attractivité de la filière.

Brice Alzon, président de la FESP déclare : « Ces annonces sont positives et prometteuses pour notre secteur. Nous avons toujours montré que nous étions ouverts pour échanger avec le gouvernement. J'espère maintenant que l'ensemble des acteurs concernés seront présents, associés et consultés dans le cadre de cette délégation ».

Une reconnaissance du rôle des métiers de l'aide à domicile

La prise en compte globale des enjeux est également illustrée par l'inscription dans la proposition de loi de mesures concernant les métiers de l'aide à domicile.

La FESP s'inscrit dans cette reconnaissance, en proposant d'aller plus loin sur le sujet à travers :

- Une réflexion autour de la logique de tarification, et de réviser un système qui, aujourd'hui, segmente le travail des auxiliaires de vie ;
- L'instauration d'une obligation de formation ou d'expériences préalables pour tous les intervenants du secteur de l'aide à domicile, ainsi que la création d'une carte professionnelle;
- L'établissement d'une culture du contrôle, à l'instar des EPHAD, afin de lutter contre les phénomènes de maltraitance au sein de la filière.



Communiqué de presse



17 novembre 2023

Enfin, l'annonce par la ministre de la mise en place prochaine d'une grande loi de programmation sur le grand âge, promesse attendue par l'ensemble du secteur depuis plusieurs années, permettra de fixer les objectifs, financements et une trajectoire de long terme.

La FESP reste attentive à l'évolution de cet engagement, ainsi qu'à la concrétisation des mesures présentées ce matin. La Fédération souhaite que le Gouvernement puisse travailler sur le déploiement cette stratégie, main dans la main avec l'ensemble des acteurs.

Contact presse : Camilia M'HAMED-SAID – 06 98 18 63 00 – <u>camilia.mhamed-said@vae-solis.com</u>

À propos de la FESP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).

Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.

Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.